



# PRÉSENTATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

## INFORMATIONS REQUISES LORS DU DÉPÔT DES DOCUMENTS

Nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse des propriétaires de l'emplacement des travaux
Procuration autorisant une personne autre que le propriétaire à déposer la demande (si une personne autre que le propriétaire déposée la demande de permis)
La date approximative de début des travaux ainsi que la durée projetée des travaux
Le coût des travaux
L'entrepreneur ou le chargé de projet, ainsi que son adresse et numéro de téléphone (facultatif - si déjà désigné)

<h2 style="margin: 0;">DOCUMENTS REQUIS</h2> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie électronique par courriel demandée</li> <li>- Format maximum des documents papiers : 11 x 17</li> <li>- Les documents papiers doivent être à l'échelle</li> </ul>	NOUVELLE CONSTRUCTION	AGRANDISSEMENT	ENSEIGNE	MODIFICATION DE FAÇADE
<b>PLAN D'IMPLANTATION</b>	<b>PRÉPARÉ PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE (POURRA SERVIR LORS DE L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION SI LE PLAN EST SIGNÉ SCELLÉ)</b>			
La dimension extérieure des fondations existante et projetée et la superficie totale (emprise au sol*)	●	●		
La dimension du lot et la superficie totale	●	●		
La <i>largeur calculée du lot</i> *	●	●		
Le positionnement et le tracé de tous les bâtiments	●			
La distance du bâtiment existant et projeté par rapport aux limites de terrains calculée à partir des fondations. Applicable pour un enseigne sur socle	●	●	●	
La superficie du bâtiment projeté ou existant et de l'agrandissement	●	●		
Le positionnement de la cour avant des bâtiments adjacents (tracé du périmètre des bâtiments de chaque côté, et mesure de leur marge de recul avant)	●	●		
Les niveaux naturels du terrain en quantité suffisante afin de refléter la topographie, ainsi que l'aménagement et le drainage <b>existant</b> et <b>projeté</b> des eaux de surface par rapport aux rues et terrains adjacents	●	●		
Les niveaux naturels des terrains adjacents, mesurés à 1 mètre à l'extérieur de la limite de la propriété	●			
Le niveau fini et naturel du terrain au centre de la façade	●			
Le niveau moyen du sol : déterminé par la plus basse des moyennes des mesures effectuées à l'intérieur d'une distance de 3 m le long de chacun des murs du bâtiment (Code du bâtiment du Québec)	●			
L'identification des servitudes existantes	●	●		
L'élévation du pignon du bâtiment proposé et adjacents	●	●		
L'élévation du rez-de-chaussée des bâtiments adjacents et du bâtiment proposé	●			
L'élévation du garage proposé	●			
La localisation et le diamètre de tous les arbres existants	●			
L'emplacement des fossés de drainage, canalisés ou autre, situés sur le lot sur lequel le bâtiment est ou sera construit.	●			
La dimension, hauteur et la distance avec les limites de propriété des escaliers extérieurs, <i>galeries*</i> , <i>porches*</i> , <i>vérandas*</i> et <i>balcons*</i> existants et projetées	●	●		

**SUITE AU VERSO**

Un astérisque ( \* ) suivant un mot ou une expression *en italique* fait référence à un terme défini par le règlement de zonage. Il est important de consulter les définitions du règlement.

<b>DOCUMENTS REQUIS (SUITE)</b>		NOUVELLE CONSTRUCTION	AGRANDISSEMENT	ENSEIGNE	MODIFICATION DE FAÇADE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie électronique par courriel demandée</li> <li>- Format maximum des documents papiers : 11 x 17</li> <li>- Les documents papiers doivent être à l'échelle</li> </ul>					
<b>PLAN DE L'ARCHITECTURE PROJETÉE</b>	<b>CES PLANS DOIVENT ÊTRE EN FORMAT 11 X 17 MAXIMUM ET À L'ÉCHELLE ÉCHELLE SUGGÉRÉE : 1/8" = 1' OU 3/32" = 1'</b>				
L'élévation des façades avant, latérales et arrière, <b>incluant</b> les niveaux de terrain existants et projetés sur le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre		●	●		●
La dimension des pièces et l'utilisation projetée		●	●		
Superficie du sous-sol, du rez-de-chaussée et des étages existants et proposés		●	●		
La hauteur du bâtiment par rapport au niveau du sol fini (doit comprendre les cotes d'élévation de l'arpenteur-géomètre dans les cas d'agrandissement et nouvelles constructions)		●	●		●
Les plans des planchers et de la toiture		●	●		
Les matériaux de recouvrement pour les murs extérieurs		●	●		●
Emplacement des dispositifs d'éclairage extérieur		●	●		●
Plan détaillé de l'enseigne (dimensions, matériaux et éclairage) et sa localisation				●	
<b>PLANS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>	<b>CE PLAN PEUT ÊTRE INCLUS DANS LE PLAN D'IMPLANTATION</b>				
Le tracé et la localisation du bâtiment proposé		●	●		
La localisation et les dimensions totales des surfaces dures et pavées (entrées piétonnières et le stationnement, séparément)		●	●		
Superficie de la <i>cour avant</i> * pour le calcul du % des surfaces dures et pavées		●	●		
La localisation et le diamètre des arbres existants et projetés		●	●		
La localisation des murs soutènements existants et projetés		●	●		
<b>ÉCHANTILLONS : MURS EXTÉRIEURS</b>		●	●		●
<b>RENDU EN 3 DIMENSIONS EN COULEUR</b>		●			

Un astérisque ( \* ) suivant un mot ou une expression *en italique* fait référence à un terme défini par le règlement de zonage. Il est important de consulter les définitions du règlement.

#### Après l'approbation du Conseil municipal...

Suite à l'approbation du Conseil municipal, vous devrez soumettre **deux copies de plans finaux de construction** qui seront présents sur le chantier. Ces plans devront porter le sceau et la signature d'un membre de l'une des professions suivantes :

- Architecte (Ordre des architectes du Québec)
- Ingénieur (Ordre des ingénieurs du Québec)
- Technologue professionnel (Ordre des technologues professionnels du Québec)